Université de Guyane

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2023-043
Du 19/10/2023

Relative à

« La définition et la répartition des places en PASS/LAS pour l'accès aux filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie »

Membres du Conseil d'administration : 27 **Présents : 18** **Absents : 6** **Procuration : 3**

Président : Laurent LINGUET	Présent	**PERSONNALITES EXTERIEURES**	
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) :		**Organismes de recherche :**	
M. Abdennebi OMRANE	Procuration à M. THOMAS	M^me^ Marie-José GAUTHIER, CNES	Présente
M. Pierre COUPPIE	Présent	M^me^ Françoise DELCELIER-DOUCHIN, CNES (supp)	
Collège B (Directeur de recherche) :		M. Antoine GARDEL, CNRS	Présent
M. Fabian BLANCHARD	Absent	M. Alain SCHUSL, CNRS (supp)	
		M. Christophe PEYREFFITE, Ins. Pasteur	
		M. Jean-Bernard DUCHEMIN (supp.)	Présent
Collège C (Maître de conférence ou assimilés) :		**Collectivités territoriales**	
M. William DIMBOUR	Présent	M. Philippe BOUBA, CTG	Présent
M^me^ Jeannine HO A SIM	Présente	M^me^ Muriel BRIQUET, CTG	Absente
M^me^ Martine SEBELOUE, VP CA	Présente	M. Jean Marc AMBROISE, Cayenne	Absent
Collège D (Chercheurs)		M. Louis-Mike CALUMEY, Cayenne (supp)	
M. Matthieu CHOUTEAU	Procuration à M. GARDEL	M. Joseph MAIPIO, Kourou	Absent
		M. Jean-Robert CHOCHO, Kourou (supp)	
		M^me^ Josette LO-A-TJON, SLM	Absente
		M^me^ Honorine ATCHALISO, SLM (supp)	
Collège E (Autres enseignants):		**Personnalités du monde socio-économique**	
M. Stéphane THOMAS	Présent	M^me^ Caroline CARTIER MOULIN	Présente
M. Jean Pierre WILLIAM	Présent	M^me^ Chantal MAURICE	Présente
		M. Frédéric RAIBAUT	Absent
Collège F (Personnels BIATSS) :		M^me^ Valérie REGIS CONSTANT	Présente (Départ à 15h50)
Siège vacant		M^me^ Mariana ROYER	Procuration à M. STEPHENSON
M. Yannick N'ZALI	Présent	M. Keita STEPHENSON	Présent
Collège G (Etudiants)		**Assiste également :**	
M. James JEAN (Titulaire)	Présent (Départ à 15h44)	Le recteur M. Philippe DULBECCO ou son représentant	
M^me^ Saida DORANGE (supp)		M. Jean MOOMOU	
M. Andy ERDUALTitulaire)	Présent	M. Olivier GAMA	Présent
M^me^ Marie-Josée ZAMY (supp)			
Voix consultative (art. L953-2 du CE)			
M. Christophe CHASSEGUET (DGS)	Présent		
L'agence comptable			
Personnalités invitées : M^me^ Chrystel CLERY-TAMARIN (Direction des Affaires Juridiques et des Instances) - M^me^ Lydie GUIOVANNA (Gestionnaires des instances)			

Vu *le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9, L712-1 à L712-3, L712-7*
Vu *le décret 2014-851 portant création et organisation provisoire de l'Université de Guyane*
Vu *les statuts de l'Université de Guyane et notamment le chapitre 2*
Vu *l'arrêté 2022-218 modifiant l'arrêté n°2022-217 portant proclamation des résultats de l'élection aux conseils centraux de l'Université de Guyane*

CONTEXTE :

Par arrêté du 27 juillet 2023, l'Université de Guyane est habilitée à délivrer le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales. Il lui appartient désormais, en concertation avec l'ARS-Guyane (Agence Régionale de Santé -Guyane) de définir le nombre de places proposées à l'issue de chaque année universitaire aux étudiants de PASS/LAS pour l'accès au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2.

Par ailleurs, il convient également de préciser la répartition des places proposées aux étudiants de PASS et LAS pour l'ensemble des filières MMOPK.

Sur proposition du Président de l'Université de Guyane

Le Conseil d'administration
Après en avoir délibéré,

Article 1 : ADOPTE la définition et la répartition des places en PASS/LAS pour l'accès aux filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie.

Résultat du vote relatif à la présente délibération :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins exprimés : 19
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Contre : 0
- Pour : 19

Décision : La présente délibération est **APPROUVEE.**

Le document validé est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 19 octobre 2023.

Le Président du Conseil d'Administration
Le Président de l'Université de Guyane

Laurent LINGUET

Santé
Dpt de Formation
et de Recherche
Santé

UNIVERSITÉ GUYANE

Proposition de répartition des places en PASS/LAS pour l'accès aux filières MMOPK Médecine – Maïeutique – Odontologie-Pharmacie - Kinésithérapie

L'Université de Guyane, sous réserve d'avis conforme de l'Agence Régionale de Santé de Guyane (ARS-Guyane), proposera à l'issue de l'année 2023-2024 l'accès en 2ème année MMOPK selon les chiffres suivants:

- **Médecine DFR Santé, Université de Guyane :**
  - **18** étudiants issus de la formation PASS
  - **10** étudiants issus du groupe de parcours de formation LAS avec la répartition suivante : 4 LAS 1 – 3 LAS2 – 3 LAS3
  - La PASS-LAS-Guyane donne accès pour la filière médecine au parcours suivant :
    - réalisation à l'Université de Guyane des années 2 et 3 des études de médecine (DFGSM) (avec stages dans les hôpitaux de Guyane) puis à l'Université des Antilles pour les années 4 à 6 (DFASM) (avec stages possibles dans les hôpitaux des Antilles, de Guyane et 1 en Métropole).
    - A partir de la 7éme année, les étudiants choisissent leur spécialité et le CHU de rattachement en fonction de leur classement aux épreuves nationales de l'internat qui sont effectuées pendant la 6éme année.

- **Pharmacie (Université partenaire : UFR de Pharmacie de l'Université de Bordeaux) :**
  - **2** étudiants issus de la formation PASS (sous réserve de l'accord de l'Université de Bordeaux)
  - **2** étudiants issus du groupe de parcours de formation LAS (sous réserve de l'accord de l'Université de Bordeaux) avec la répartition suivante : 1 LAS1 – 1 LAS2 ou LAS3 avec LAS2 prioritaire.
- **Odontologie (Université partenaire : UFR d'Odontologie de l'Université de Nantes) :**
  - **2** étudiants issus de la formation PASS (sous réserve de l'accord de l'Université de Nantes)
  - **1** étudiant issu de la formation LAS (sous réserve de l'accord de l'Université de Nantes) avec la répartition suivante : 1 LAS2 ou LAS3 avec LAS2 prioritaire.

- **Maïeutique (UFR de Santé, Ecole de Sage-femmes de Fort-de-France, Université des Antilles) :**
  - **4** étudiants issus de la formation PASS
  - **2** étudiants issus de la formation LAS avec la répartition suivante : 1 LAS1 – 1 LAS2 ou LAS3 avec LAS2 prioritaire.
- **Kinésithérapie (UFR de Santé, Institut de Masso-Kinésithérapie de Fort-de-France, Université des Antilles) :**
  - **1** étudiant issu de la formation PASS
  - 0 étudiant issu du groupe de parcours de formation LAS

Le total des places demandées est de 41 en MMOP (28 en médecine, 6 en maïeutique, 3 en odontologie et 4 en pharmacie) et 1 en Kinésithérapie. Le ratio de places PASS-LAS passe de 74% à 63% et devrait approcher les 50% avec les créations à venir d'autres LAS (LAS-Mathématiques,…)